



La nationalite francaise pour algeriens

Par **samidz**, le **28/10/2013** à **10:10**

Bonjour,

j'aimerais avoir des renseignements en ce qui concerne l'obtention de la nationalite francaise je suis nee en 1967 et fuisse d'un ancien fonctionnaire de l'etat francais en algerie de 1945 a 1968 j'aimerais connaitre mes droits de reinsertion en fait mon defun pere occupait les fonctions de secretaire general de la mairie je vous serais tres reconnaissante de bien vouloir m'eclaircir certains details merci et a bientot

Par **youris**, le **28/10/2013** à **11:59**

bjr,

les fonctions occupées par votre père ne présente aucun avantage pour vous permettre d'obtenir la nationalité française.

ce qui compte c'est votre pays de naissance, et surtout la nationalité de vos parents à votre naissance et durant votre minorité.

vous trouverez sur ce site les réponses à ces questions très nombreuses et souvent identiques.

cdt